



**STRATÉGIE DE COMMUNICATION
EN VUE DU PROCÈS DE THOMAS LUBANGA**

**Unité de Programmes de Sensibilisation
Section de l'information et de la documentation (PIDS)**

La Haye, Pays Bas, Janvier 2009

Table de matières

	Page
1. Introduction	3
1.1. Objectifs de la stratégie	3
2. Stratégie liée à la situation mise en œuvre en République démocratique du Congo	
2.1. Groupes cibles	4
2.2. Messages	4
2.3. Phases de la stratégie	5
2.3.1. Phase 1 – Avant le procès (16-24 janvier)	5
2.3.1.1. Approche de la communication	5
2.3.1.2. Les outils de communication	6
2.3.2. Phase 2 – Le procès (De jour J à la fin du procès)	7
2.3.2.1. Approche de la communication	7
2.3.2.2. Outils de communication	8
2.3.2.3. Suivi et évaluation	11
2.3.2.4. Évaluation	12
3. Stratégie au niveau international	
3.1. Groupes cibles	12
3.2. Phase 1. Avant le procès	12
3.2.1 Approche de la communication	12
3.2.2. Messages	12
3.2.3. Outils de communication	13
3.3 Phase 2 – Pendant le procès (De Jour J à la fin du procès)	13
3.3.1. Approche de la communication	13
3.3.2. Outils de communication	13
3.3.3. Suivi et évaluation	16
3.3.4. Évaluation	17
Annex : Plan d'action	18

1. Introduction

Comme le rappelle le plan stratégique de sensibilisation et d'information de la Cour pénale internationale¹, l'indépendance, l'impartialité et l'équité sont des qualités indissociables de la justice. Par conséquent, faire en sorte que les procédures judiciaires soient connues du public est un élément central d'un procès équitable et une nécessité pour assurer la qualité de la justice.

Afin d'attirer l'attention sur le premier procès qui s'ouvre devant la Cour pénale internationale (CPI) le 26 janvier 2009 et de rendre les procédures judiciaires accessibles au grand public et aux communautés les plus touchées par les crimes commis, la Section de l'information et de la documentation (PIDS) a préparé ce document relatif à la stratégie où sont exposés les principes et le cadre des activités qui seront entreprises avant et pendant le procès de Thomas Lubanga.

Son but est de définir les stratégies qui seront mises en œuvre pour communiquer l'information et les messages relatifs au travail judiciaire de la Cour et de préciser, en outre, les approches, les canaux et les outils de communication qui permettront à ces messages de parvenir aux publics ciblés pour qu'ils en tirent le meilleur profit.

Ce document est suivi du "*Plan d'action de sensibilisation*" qui présentera en détail les projets particuliers qui en découleront (en annexe).

Cette stratégie fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers.

Elle comprend deux parties. La première porte sur la stratégie liée à la situation qui sera mise en œuvre en République démocratique du Congo (RDC). L'autre concerne le plan stratégique mis en œuvre au niveau international par le biais des médias internationaux.

Ces deux stratégies se subdivisent elles-mêmes en deux temps correspondant aux deux étapes du procès qui sont :

1. Le début de la campagne du procès
2. Pendant le procès

1.1. Objectifs de la stratégie

La stratégie poursuit deux types d'objectifs selon la phase à laquelle elle s'applique : durant la première phase, le but est de garantir une bonne diffusion de l'information sur le procès à venir de Thomas Lubanga, et en particulier :

- d'attirer l'attention sur le début du procès ;

¹ Plan stratégique de sensibilisation de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/5/12

- de faire comprendre au public en quoi consiste le procès en l'abordant sous divers aspects : les crimes allégués, la notion de procès équitable et le rôle de chacune des parties et des participants.

Au cours de la seconde phase de la stratégie, l'objectif est de rendre les procédures judiciaires accessibles au grand public, et en particulier aux communautés concernées en Ituri et Kinshasa en RDC.

2. Stratégie liée à la situation mise en œuvre en République démocratique du Congo (RDC)

Ce volet de la stratégie repose sur une évaluation de notre expérience de la sensibilisation en RDC, ainsi que des leçons tirées des autres pays dans lesquels la Cour opère, (notamment l'Ouganda) du contexte dans lequel la Cour travaille actuellement dans ce pays, et des différents besoins des groupes cible.

2.1. Groupes cibles

PIDS cherchera à toucher le grand public de la RDC par l'intermédiaire des médias et, directement, par des réunions publiques. En adaptant les messages à leur intérêt et à leur niveau de compréhension de la Cour, la Section vise également à atteindre des groupes spécifiques, tels que les victimes, notamment les enfants et les jeunes femmes, les chefs ethniques et les représentants d'ONG, entre autres.

2.2. Messages

L'expérience a montré que les divers groupes ciblés ont des besoins et des attentes différents en ce qui concerne le type d'information et la manière de la présenter et de la diffuser. C'est pourquoi, PIDS a conçu avec soin les messages clés destinés à la population générale de la RDC, d'une part, et aux communautés les plus touchées par les crimes relevant de la compétence de la CPI, d'autre part.

Voici quelques uns des messages clés qui seront délivrés de différentes manières aux communautés locale et internationale.

Messages :

- Les victimes méritent qu'on leur rende justice ;
- Le procès est équitable ;
- La voix des victimes sera entendue au cours du procès ;
- L'enrôlement d'enfants est un crime tant au niveau national qu'international ;
- L'accusé a le droit de se défendre ;
- Les décisions de la Cour ne sont motivées par aucun intérêt politique ;
- Les juges sont indépendants.

Quelle que soit la phase envisagée, PIDS s'efforcera de répondre aux attentes particulières concernant ce que la Cour peut faire et ne peut pas faire.

2.3. Phases de la stratégie

2.3.1. Phase 1 – Avant le procès (16-24 janvier)

But : Le but premier est de faire comprendre les crimes dont Thomas Lubanga est accusé. Des éclaircissements seront également apportés sur les autres crimes de guerre ainsi que sur les crimes relevant de la compétence de la Cour et supposés commis en RDC.

À ce stade, l'intention de PIDS est de faire apparaître la position clé de la CPI en la matière, d'annoncer le début du procès, et d'expliquer les stades et les éléments déterminants d'un procès équitable.

L'approche sera intensive et provoquera sans doute des réactions de sympathie, de malaise et de peur, du fait de la personnalisation de la présentation des crimes et de la forte identification avec les victimes qui en résulte. Ceci contribuera à éviter les préjugés fondés sur des solidarités nationales ou politiques.

Au cours de cette phase, les procédures de la Cour seront expliquées et explicitées de la manière la plus claire possible afin que la population puisse comprendre chacun des stades du procès.

Cette étape, ainsi que l'ouverture du procès, sera la plus intensive et fera appel à tous les moyens disponibles d'annonce publique.

2.3.1.1. Approche de la communication

Pour la première phase de sa stratégie, PIDS prévoit d'organiser une campagne médiatique forte et intensive, qui sera renforcée par l'organisation de réunions d'information interactives avec les communautés affectées.

Étant donné que la RDC est un vaste pays dont la population, dans sa majorité, est économiquement défavorisée et analphabète, PIDS s'adressera aux groupes cibles par le biais de médias à large diffusion, à l'aide de produits adaptés aux habitudes et aux goûts locaux.

Comme les canaux d'information les plus efficaces, dont la couverture est la plus large sont des médias électroniques – radio et télévision, PIDS s'est arrangée avec les chaînes de radio et de télévision les plus importantes pour qu'elles diffusent l'information et les produits de la Cour.

Il s'agit de : Ordispace (le service d'expédition par satellite des émissions de RFI à destination de 250 radios partenaires en Afrique, dont 39 en RDC), la chaîne nationale Radio Okapi et d'autres chaînes de radio nationales et communautaires, et les chaînes de télévision nationales (publiques et privées) et locales.

Pour cette phase, PIDS réalisera et distribuera 3 types d'émissions régulières pour la radio et la télévision, en français : Un programme introductif sur l'Affaire Lubanga, un Programme intitulé « Demandez à la Cour », répondant aux questions posées par des Congolais au cours d'activités de sensibilisation et enfin, un troisième programme intitulé « La CPI en un clin d'œil », constituant des résumés d'audiences. Afin de toucher différents groupes cibles, PIDS étalera la diffusion de ces émissions sur différents créneaux horaires de la journée.

Ces produits ne constitueront pas des blocs journaliers mais seront étalés sur toute la journée avec des émissions spéciales le week-end afin de toucher, le soir et les jours de repos, la population qui travaille, le matin les femmes au foyer, l'après-midi les jeunes à leur retour de l'école, etc.

2.3.1.2. Les outils de communication

Un large éventail d'outils et de techniques sera employé afin d'atteindre les divers groupes cibles énumérés précédemment. Les outils seront utilisés de manière flexible afin de s'adapter au niveau de connaissance et de conscience de chaque groupe, dans des environnements complexes et variés.

a) Le programme audio-visuel *Demandez à la Cour*

Cette émission est destinée à une diffusion audio et vidéo quotidienne pendant la semaine précédant l'ouverture du procès. Elle s'appuie sur l'ensemble des questions posées par la population et les réponses apportées par les fonctionnaires du siège. Les questions et les réponses seront ensuite montées en émissions de radio et de télévision. À voir les questions qui sont remontées des médias et des ONG présentes en RDC, la population a de multiples interrogations concernant le travail du Bureau du Procureur, les installations de détention, les mandats d'arrêt, les procédures devant la Cour, etc. Chaque émission débutera par une amorce particulière (un visuel spécialement conçu pour l'émission), suivie d'une très courte présentation de la Cour et d'une explication de l'émission. Suivra le montage des questions et des réponses de 3 fonctionnaires du siège. L'intention est de montrer que la Cour n'est pas coupée des préoccupations de la population et qu'elle y porte un intérêt direct et manifeste.

Durée de l'émission : De 7 à 10 min. par jour

Nombre d'émissions : 5

Diffusion : Tous les jours sur des stations de radio et de télévision, la dernière semaine précédant le procès

b) Présentation des procédures (émission de radio et de télévision)

Une émission de format audio et vidéo introductif sera réalisée afin d'expliquer au public les procédures, le rôle des parties et les crimes en jugement, de rappeler l'historique de l'affaire Thomas Lubanga et d'informer sur le procès à venir. Cet outil informatif et éducatif sera utilisé pour une diffusion sur les chaînes de radio et de télévision et pour les activités de sensibilisation organisées en RDC.

Les questions abordées dans l'émission seront réparties en sections identifiables par un visuel particulier.

Durée de l'émission : 10 min.

Nombre d'émissions : 1

Diffusion : Le week-end avant l'ouverture du procès

Autre usage : activités de sensibilisation

2.3.2. Phase 2 – Le procès (De jour J à la fin du procès)

But : Faire en sorte que la population participe à l'action judiciaire de la Cour, et faciliter le dialogue et la discussion autour des développements judiciaires.

Le but secondaire est de provoquer une réaction, face à l'atrocité de ces crimes, faisant naître le besoin d'identifier et de punir les criminels.

Durant cette phase, la campagne aura recours aux médias pour expliquer la nature des crimes commis en RDC, en particulier ceux qui sont reprochés à M. Lubanga. Les crimes de guerre seront présentés comme des crimes commis envers des êtres humains semblables à chacun d'entre nous, et donc tout citoyen peut s'identifier aux victimes. Toutes les activités prévues auront plusieurs sujets en réserve, qui seront présentés en vue d'une discussion. Au cours de l'échange, il sera expliqué avec précision pourquoi la CPI considère certains actes comme des crimes (l'enrôlement d'enfants, par exemple). Les solutions éventuelles, présentées par les participants, pourront être débattues par l'assistance. La discussion comprendra un examen du rôle de la Cour, du rôle du gouvernement et des tribunaux nationaux, ainsi que du rôle de la communauté dans son ensemble.

Les crimes de guerre seront placés hors du contexte national, de manière à présenter la Cour comme le seul tribunal capable de juger les plus hauts responsables d'une manière impartiale et équitable, car il est dans l'intérêt de tous que de tels actes ne se reproduisent pas à l'avenir. L'absence d'une alternative fiable qui permettrait de punir les criminels de guerre sera un argument supplémentaire en faveur de la Cour, soulignant d'autant l'importance de son rôle. L'expérience acquise dans la région de l'ex-Yougoslavie et par le Tribunal pénal international pour le Rwanda pourraient jouer un rôle important et être mise à contribution dans la prévention des crimes de guerre à l'occasion de conflits éventuels.

2.3.2.1. Approche de la communication

Afin que, pendant le procès, les communautés concernées soient à la fois tenues informées et se sentent parties prenantes, PIDS a l'intention de faire le maximum de publicité autour des procédures en diffusant l'information de la manière la plus efficace possible au moyen des canaux de communication également les plus efficaces. En outre, PIDS s'efforcera d'interagir avec les communautés les plus affectées en organisant des réunions de consultation et d'information, dans lesquelles seront projetées les vidéos de la Cour et des débats menés avec le public.

PIDS sera très active au niveau de la radio et de la télévision, et utilisera tous les moyens disponibles afin d'assurer une couverture médiatique maximale aux développements judiciaires.

Les déclarations d'ouverture et la première semaine du procès feront l'objet d'une attention spéciale, étant donné que ces journées, marquant le début du procès, sont suivies avec la plus grande attention par les médias et la population dans son ensemble.

Ainsi, tout au long du procès, PIDS :

- a) Encouragera la discussion entre les communautés concernées à propos des procédures en cours ;
- b) Participera au dialogue avec les communautés concernées à propos des procédures en cours ;
- c) Recherchera et mettra en avant les sujets à caractère positif concernant la Cour ;
- d) Encouragera la production d'émissions sur la CPI ;
- e) Mettra à la disposition des producteurs locaux des informations écrites et enregistrées sur le procès ;
- f) Répondra aux besoins d'information qui se feront sentir.

2.3.2.2. Outils de communication

Compte tenu de la situation difficile des télécommunications en RDC et du fait de l'importance de la radio, ainsi que de la télévision, comme canal afin d'atteindre la population de la manière la plus efficace qui soit sur l'ensemble du territoire de la RDC, l'équipe audiovisuelle de PIDS réalisera des comptes rendus du procès sous format audio et vidéo. Ces programmes audiovisuels constitueront également un outil utile au cours des réunions avec le grand public dans le but de montrer les procédures et de lancer des débats.

Vu la complexité du procès, PIDS a conçu des approches créatives visant à tenir les groupes cibles informés d'une manière qui soutienne leur intérêt. Afin de rendre compte des développements judiciaires quotidiens, PIDS a mis au point un certain nombre d'outils et de techniques de communication spécifiques qui sont énumérés ci-après. D'autres outils de sensibilisation adaptés aux différents groupes cibles et au contexte continueront à être développés par la suite.

a) Transmission satellite en direct

Une diffusion satellite du premier jour du Procès est prévue. En coordination avec la chaîne de télévision congolaise nationale, la RTNC, PIDS va ainsi assurer la publicité de l'ouverture du Procès en RDC. Nous allons encourager au maximum l'utilisation de cette diffusion, afin de toucher le public le plus large possible. Toutes les chaînes de télévision du monde le désirant, pourront capter le signal de l'ouverture du premier Procès de la CPI de façon gratuite.

b) Réunions publiques

Afin de maintenir le dialogue et l'interaction avec les communautés les plus concernées, l'équipe chargée des activités de sensibilisation en RDC organisera des séances où sera projeté un résumé des audiences (à Kinshasa comme en Ituri). Ces séances réunissant un grand nombre de gens qui ne peuvent assister au procès en personne auront lieu dans les mairies. Ces réunions seront

conduites avec l'aide des ONG bien implantées localement et des chefs religieux locaux. Elles se tiendront régulièrement (chaque mois dans le même village).

Après la projection, un temps sera consacré aux questions et aux commentaires de l'assistance, qui seront enregistrés et envoyés à La Haye afin d'enregistrer les réponses données par les fonctionnaires de la Cour. Celles-ci seront projetées lors la réunion suivante, dans le même village.

c) Bibliothèque de la CPI

Sous réserve de l'accord de la Sécurité, PIDS ouvrira un Centre de documentation au bureau extérieur de Kinshasa. Il pourrait jouer un rôle capital en tant que vitrine de la Cour permettant de donner accès à une information régulière et fiable sur le procès.

Ouvert en accès libre à certains membres du public, le Centre comprendra une petite bibliothèque de droit, une salle de lecture et une vidéothèque où l'on pourra consulter des enregistrements des audiences.

De plus, pour certaines occasions suscitant un intérêt particulier (comme les déclarations d'ouverture, les dépositions de témoins importants, etc.), l'équipe chargée des activités de sensibilisation invitera certains groupes cibles à se rendre au bureau extérieur afin de leur permettre de suivre les audiences en direct.

d) Réunions de consultation

Pendant toute la durée du procès, des réunions de consultation avec des groupes cibles spécifiques se tiendront à Kinshasa et en Ituri. Leur but est de permettre à des groupes de la société civile (magistrats, avocats, policiers, etc.) et à des ONG de faire connaître leurs préoccupations et leurs questions à la CPI. Lors de ces réunions, l'équipe chargée des activités de sensibilisation les mettra au courant des derniers développements judiciaires en insistant sur les éléments de débats importants rendus par les juges, avant de laisser la parole à l'assistance dont les questions et les préoccupations seront transmises aux fonctionnaires de la Cour.

Une attention particulière sera portée à deux groupes cibles : les femmes et les enfants. Des rencontres seront organisées de façon régulière avec ces publics et des outils spécifiquement adaptés à eux seront développés de façon à leur fournir une information pertinente. Ainsi, en Ituri, des collaborations se tissent avec des associations d'enfants démobilisés et d'anciens enfants soldats afin que ceux-ci puissent suivre le procès contre Thomas Lubanga, comprendre les procédures et leurs droits.

e) La CPI en un clin d'œil

Pendant toute la durée du procès, PIDS réalisera les comptes rendus sous forme d'émissions « prêtes à être diffusées » (La CPI en un clin d'œil) en veillant à ce que leur contenu et leur longueur soient le reflet fidèle du procès et adaptés au public visé.

La CPI en bref comportera un résumé des audiences de la semaine avec des émissions spéciales pour les déclarations d'ouverture et l'ouverture du procès. Ces productions seront disponibles en français, à La Haye.

Les événements marquants comme les déclarations d'ouverture, les plaidoiries finales, les dépositions de témoins les plus importantes, les jugements, les audiences de première comparution, etc. requièrent un traitement légèrement différent. Ces événements exceptionnels seront réalisés et mis à disposition le jour même.

Les comptes rendus vidéo seront distribués et utilisés par :

- les fonctionnaires chargés des activités de sensibilisation sur le terrain (en RDC) au cours des réunions avec les communautés locales afin de leur montrer à quoi ressemble les audiences de la Cour et de les informer des derniers développements de l'affaire ;
- les chaînes de télévision congolaises ;
- les médias internationaux.

Les comptes rendus audio seront utilisés par :

- les stations de radio congolaises ;
- d'autres radios pour leurs journaux d'information et leurs magazines d'actualité.

Ces émissions seront également disponibles sur Internet, en basse résolution pour être visionnées en ligne (par le grand public), et en haute résolution pour un téléchargement (par des radios ou des télévisions).

f) Tables rondes « Questions d'Actualités »

Cette série de deux émissions à raison d'une par semaine est consacrée à la question des crimes actuellement en procès. Thomas Lubanga Dylo est accusé d'avoir enrôlé des enfants de moins de 15 ans qui ont été entraînés par le FPLC et engagés à maintes reprises dans les hostilités. Pour bien montrer ce que ces crimes représentent, nous passerons un film documentaire qui sera suivi d'un débat auquel seront invités des représentants des ONG et des médias, des victimes, des intellectuels, des avocats, etc. ayant tous une connaissance du terrain. Les deux films choisis sont *Congo's Curse* (IRIN production) et *Child Soldiers* (Electric Pictures en coproduction avec l'UNICEF). Ces émissions seront coproduites localement avec la RTNC (Radio-Télévision nationale congolaise).

Durée de l'émission : 90 min.

Nombre d'émissions : 2

Diffusion : une par semaine, couverture télévisuelle nationale maximum, début de la diffusion : au retour du journaliste de RTNC qui va suivre le début du procès en direct de La Haye.

g) Clubs d'écoute

Afin de faciliter l'accès de la population locale aux émissions radiophoniques, PIDS a créé 18 clubs d'écoute dans les plus grandes villes de l'Ituri où vit un nombre important de communautés concernées, que la Cour a équipé d'appareils de radio et d'enregistreurs, ainsi que du matériel nécessaire. Cet outil novateur permet aux personnes qui n'ont pas la radio de venir écouter des émissions et de participer aux discussions qui suivent. Les questions qu'elles posent sont enregistrées et recevront une réponse de la Cour qui sera diffusée à une réunion ultérieure du club.

Ce système permet l'expression d'un large éventail d'opinions et de préoccupations et vise à fournir des informations factuelles et à stimuler les échanges avec les communautés locales.

2.3.2.3. Suivi et évaluation

Afin de suivre les progrès dans la mise en place de la stratégie, PIDS recueillera un ensemble de données quantitatives et qualitatives qui lui permettront de modifier, s'il y a lieu, les messages, les documents et les plans d'action.

Les méthodes de collecte des données nécessaires ont été mises au point par l'unité de la sensibilisation et font partie du système normalisé d'évaluation mis en place cette année.

Ces méthodes sont les suivantes :

1. Sondages à l'aide des **formulaires d'enregistrement des questions**. Ils seront conduits à la fin de chaque réunion avec des groupes spécifiques initialement visés.
2. Recueil et analyse de données qualitatives à l'aide du **formulaire de consignation d'une question portant sur les activités de sensibilisation menées par la CPI**. L'analyse de « questions ouvertes » permettra à l'unité de contrôler les connaissances, les attitudes, les convictions, les attentes et les comportements face aux évolutions judiciaires et à la CPI en général.
3. Des données quantitatives seront consignées à l'aide du **formulaire d'informations générales concernant les réunions publiques de sensibilisation organisées par la CPI**. Les données recueillies comprendront le nombre de participants, le nombre de femmes et d'hommes, le nombre de personnes ayant sollicité l'animateur et offert leur collaboration sous quelque forme que ce soit, etc.
4. Le **formulaire d'évaluation des activités de sensibilisation de la CPI pour les groupes de moyenne ou grande taille** est un formulaire que PIDS distribuera à de petits groupes témoins afin d'obtenir des informations sur le niveau de connaissance des groupes ciblés.

Tous les renseignements obtenus seront consignés dans la base de données spécialement créée à cet effet, cette année, qui permet d'analyser les données, d'en rendre compte et de les utiliser

aisément au jour le jour pour améliorer le programme et faire rapport à l'ensemble des parties prenantes.

2.3.2.4. Évaluation

Pendant les vacances judiciaires (été et hiver), PIDS louera les services d'une société externe afin de procéder à une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

3. Stratégie au niveau international

3.1. Groupes cibles :

1. Les médias mondiaux
2. La société civile
3. Le grand public

3.2. Phase 1. Avant le procès

But : Éveiller l'intérêt des médias internationaux et du public en général en mettant en avant des sujets d'info à caractère positif concernant la Cour et en encourageant les médias à suivre les audiences.

3.2.1 Approche de la communication

Au cours de cette période, la communication sera approchée de manière proactive, pour soutenir la production d'articles ou la réalisation de sujets sur la Cour annonçant l'ouverture de son premier procès.

La priorité sera donnée aux médias africains, ceux, en particulier, des pays où la Cour mène des activités (Ouganda, Soudan, Tchad et République centrafricaine) et des pays ayant des liens historiques étroits avec la RDC, comme la Belgique et la France.

3.2.2. Messages

Pendant toute la durée de mise en œuvre, PIDS communiquera et renforcera des messages spécialement conçus pour l'opinion publique internationale, et les passera en revue en permanence pour être sûr qu'ils continuent d'être communiqués avec clarté et précision. En outre, si des questions particulières surgissent au cours du procès pouvant préoccuper des groupes cibles, PIDS réagira immédiatement aux nouvelles situations en élaborant de nouveaux messages expliquant toute question délicate éventuelle.

3.2.3. Outils de communication

a) DVD et CD contenant des vidéos et des images numériques de la Cour

Afin d'encourager l'utilisation des images officielle de la Cour pendant la couverture du procès, PIDS a produit un DVD contenant la vidéo et les images numériques de la Cour les plus parlantes (le centre de détention, les salles d'audience, les événements majeurs de son histoire et ses principes). Les menus et explications du DVD sont dans les deux langues officielles, l'anglais et le français. Le DVD sera envoyé à tous les médias imprimés et électroniques (journaux, radios et télévisions) figurant actuellement dans la liste de diffusion de PIDS.

b) Conférence de presse

Afin de pouvoir s'adresser aux médias de façon plus régulière, PIDS organisera des conférences de presse dont la première aura lieu la veille de l'ouverture du procès. Elle sera l'occasion de distribuer des dossiers de presse régulièrement mis à jour par la suite. Le but de ces conférences est d'informer les journalistes et de répondre à leurs questions sur des points spécifiques relatifs au travail de la Cour. Cette initiative devrait prévenir des commentaires négatifs sur la Cour et mieux faire connaître l'ensemble de son travail au public.

c) Entretiens

Pour améliorer la compréhension de certains traits particuliers de la Cour, PIDS organisera plusieurs interviews avec différents fonctionnaires, ce qui devrait conduire à une meilleure compréhension générale de ses activités et bénéficier aux relations entre la Cour et le grand public.

3.3 Phase 2 – Pendant le procès (De Jour J à la fin du procès)

But : Assurer une couverture maximum des développements judiciaires.

3.3.1. Approche de la communication

Au cours de cette période, PIDS s'efforcera de susciter dans la presse le maximum d'intérêt pour le travail de la Cour :

- en fournissant des informations sur son travail de manière efficace et en temps opportun ;
- en offrant des services et un appui direct à la presse ;
- en prévenant les commentaires négatifs sur la Cour ;
- en s'assurant que les comptes rendus des journalistes sont exacts.

PIDS recherchera les occasions d'influencer de manière positive les comptes rendus des médias et d'obtenir une couverture positive du procès en renforçant les liens avec les représentants des grands médias.

Le porte-parole de la Cour aura un rôle actif à cet égard. Il multipliera les contacts avec les journalistes en faisant des déclarations et en répondant à leurs questions, et il réunira des

conférences de presse régulières afin de donner des explications sur des points spécifiques du travail de la Cour. Une telle approche devrait prévenir des commentaires négatifs sur la Cour et mieux faire connaître l'ensemble de son travail au public.

En outre, PIDS aura recours à d'autres moyens pour intéresser la presse au travail de la Cour, en lui fournissant régulièrement des mises à jour sur les développements judiciaires.

Ainsi, grâce à un accès facilité à l'information sur le travail de la Cour, les journalistes pourront éclaircir plus aisément certains points à l'avance et, le cas échéant, poser des questions ciblées aux fonctionnaires, y compris au porte-parole, ceci afin de garantir l'exactitude de leurs reportages.

3.3.2. Outils de communication

PIDS utilisera tous les moyens à sa disposition pour assurer une couverture maximum des développements judiciaires.

a) Site web

Le site web de la CPI sera incontournable pour communiquer au grand public les dernières informations sur les développements judiciaires. Des mises à jour fréquentes et un accès instantané à la plupart des publications et des décisions seront disponibles sur le site.

PIDS continuera d'y retransmettre les audiences pour répondre à l'intérêt exceptionnel que suscite cette affaire dans le grand public, la société civile et les médias, dans le monde entier, et compte tenu de l'espace très limité réservé au public dans les salles d'audience.

Le site web sera par la suite utilisé pour promouvoir le principe d'une unique source d'informations exactes et à jour, grâce au système des « Questions fréquemment posées ».

b) Retransmission en direct des audiences

Hormis la retransmission en direct de premier jour du procès, PIDS a l'intention d'offrir une retransmission en direct des audiences décisives, qui focaliseront l'attention des médias, celles notamment où les témoins importants ou en vue comparâtront, ou celles des plaidoiries finales.

c) Documentation papier

La documentation papier est un outil incontournable pour intéresser la presse aux travaux judiciaires de la Cour. Ainsi, grâce à un accès facilité à l'information sur le travail de la Cour, les journalistes pourront éclaircir plus aisément certains points à l'avance et, le cas échéant, poser des questions ciblées aux fonctionnaires, y compris au porte-parole, ceci afin de garantir l'exactitude de leurs reportages.

PIDS va donc publier les documents suivants qui seront révisés avec soin afin de s'assurer qu'ils respectent les diverses sensibilités de la Cour.

- Le fascicule intitulé « *Mieux comprendre la CPI* » comportant des questions et des réponses relatives à tous les aspects de la Cour ;
- La fiche d'information sur l'affaire (document d'une page résumant l'historique de l'affaire Lubanga) ;
- Les résumés hebdomadaires des audiences – le sommaire des documents déposés au cours de la semaine devant la Chambre, comprenant motions, décisions et jugements.

Tous les documents énumérés ci-dessus seront disponibles en français et en anglais et mis en ligne sur le site de la Cour. Ils seront distribués par le biais de différents canaux comme le site web et le courrier électronique, et seront remis en main propre aux visiteurs.

d) Version audio et vidéo « bout à bout »

Afin de donner une image vidéo et d'assurer une couverture correctes des audiences, PIDS fournira aux journalistes une version « bout à bout » des résumés hebdomadaires des audiences. Elle sera au format audio et vidéo et mise en ligne sur le site web en qualité télévisuelle pour pouvoir être téléchargée. En fournissant aux médias internationaux des versions résumées de haute qualité des audiences de la Cour, PIDS leur permettra de réaliser des sujets de journal télévisé, des magazines d'actualité et des documentaires en utilisant des images officielles de la Cour.

e) Les services de PIDS

Tout au long du procès, PIDS offrira les services suivants aux journalistes et au grand public qui suit le procès :

1. Réalisation de résumés hebdomadaires – une banque de séquences des audiences (10 min. max) – le montage ressemble aux documents d'agence en format vidéo et audio ;
2. Service de copie – sur demande, nous fournirons aux médias (mais aussi aux ONG et à d'autres organisations), des copies d'enregistrements vidéo et audio des séances publiques des audiences ;
3. Résumés quotidiens, dans certains cas exceptionnels – au début et à la fin de chaque phase de la procédure – pour l'ouverture du procès, les déclarations d'ouverture, les dépositions des témoins en vue, et certaines journées qui focalisent l'intérêt des médias, des résumés de la journée (audio et vidéo) seront préparés en vue d'être téléchargés. PIDS agira proactivement en informant les médias que cette possibilité leur est offerte.
4. Photographies – la presse écrite aura la possibilité de demander des photographies numériques du procès. Des clichés de la salle d'audience seront fournis régulièrement, une fois par semaine.

f) Banque de séquences

Les médias étrangers présents à La Haye et les journalistes qui suivent le procès sur Internet auront accès à une documentation qui leur donnera une image et une couverture correcte des audiences. Elle sera constituée de documents écrits, de photographies numériques pour la presse écrite, et de séquences audio et vidéo pour les agences de presse internationales et les chaînes de télévisions.

Cette documentation sera disponible pour téléchargement, en qualité télévisuelle, sur le site web. Les médias qui n'ont pas la possibilité de les télécharger recevront sur demande des copies sur CD et DVD.

g) Film documentaire sur le premier procès

À l'issue du procès, PIDS réalisera un film documentaire sur le premier procès tenu devant la Cour pénale internationale. Son but est d'informer et d'éduquer sur les procédures et les phases du procès, et comprendra des interviews des représentants de la Cour et des participants aux procédures. Il sera diffusé sur les chaînes de télévision de la RDC et distribué à l'étranger.

Pour ce film, PIDS utilisera les enregistrements du procès, des entretiens avec les personnages clés du procès, des séquences d'archive tournées en RDC, des témoignages vidéo et des vidéos provenant de nos bureaux extérieurs.

3.3.3. Suivi et évaluation

1. Suivi des médias – Afin de repérer d'éventuels problèmes et erreurs de perception, PIDS passera quotidiennement en revue les reportages des télévisions, radios et journaux internationaux pour en analyser le contenu.
2. Des données quantitatives seront recueillies et analysées tout au long de la période en enregistrant/comptant le nombre de :
 - communiqués de presse publiés,
 - accréditations délivrées,
 - impacts web,
 - appels téléphoniques,
 - courriels entrants,
 - demandes d'entretien,
 - entretiens organisés,
 - clichés envoyés,
 - images téléchargées, etc.

3.3.4. Évaluation

Enquête – Pendant les vacances de la Cour, PIDS réalisera une enquête auprès de tous les médias accrédités afin de mesurer la qualité des services offerts par la Section durant la période des audiences. Les données recueillies permettront à PIDS d'améliorer ses services et sa performance afin de remplir les objectifs fixés dans la stratégie.

ANNEX

PLAN D'ACTION SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC EN RDC POUR LE PROCES DE THOMAS LUBANGA

Avant le Procès

Groupe d'activités N°1 : Rencontres de face à face avec les parties-prenantes

Activité	Date	Lieu	Objectif et Public ciblé
4 séances de sensibilisation dans les églises de Bunia	16-17 janvier	Bunia (Eglise catholique de Nyakasansa, kimbanguiste, protestante et musulmane)	Fidèles des églises Catholiques, kimbanguistes, protestants et musulmans
16 réunions grand public dans les villages ciblés avec projection vidéo d'introduction au procès (2 réunions par village)	21-24 janvier 09	Bogoro, kasenyi, tchomia, Marabo, Mungwalu, komanda, nyakunde, et ika barrière.	Grand public Lieux ciblés pour ces rencontres : les marchés, les lieux de culte et les sièges des ONG locales
1 réunion d'information avec projection vidéo, à l'intention des communautés religieuses	21 janvier	Kinshasa Salle du Cepas (sous réserve de disponibilité)	400 membres de diverses Eglises du réveil
1 réunion d'information avec projection vidéo	22 janvier	Kinshasa Université Protestante de Kinshasa	100 étudiants de l'Université Protestante de Kinshasa
1 réunion d'information avec des groupes de femmes	24 janvier	Kinshasa Salle du Cepas (sous réserve de disponibilité)	200 membres de groupes de femmes
1 réunion d'information avec les ONG	TBD (semaine du 19-23 janvier)	Kinshasa Salle du Cepas (sous réserve de disponibilité)	100 membres de différentes ONG

Réunion de consultation avec les partenaires (ONG membres du Radith), en vue d'une pré évaluation de la campagne d'information.	24 janvier	Salle de réunion pères blancs ; Bunia.	Membres du Radhit (Réseau d'actions des ONG de droits de l'Homme d'Ituri)
Placement des banderoles dans les endroits stratégiques	20-25 janvier	Bunia, kasenyi, Bogoro, Marabo, komanda, tchomia, Mungwalu, nyakunde et ika barriere	Grand public

Groupe d'activités N° 2 : Interaction avec le grand public par l'intermédiaire des médias

Activité	Date	Lieu	Objectif et Public ciblé
Diffusion du Programme TV et Radio "demandez à la Cour" (1 question venant de RDC – 1 réponse venant de la la CPI). A diffuser chaque jour à la Télévision sur RTNC et Digital Télévision ; Et à la radio su les stations de radios nationales et locales en Ituri.	20-25 janvier	Couverture nationale et Ituri	Grand public
Diffusion du Programme radio d'introduction au Procès via le réseau de radios communautaires en Ituri ainsi que via le Centre Lokole, Digital Radio, RTGA, Radio nationale congolaise, Top Congo FM et radio Congoweb.	20-25 janvier	Couverture nationale et Ituri	Grand public
Diffusion de la vidéo introductive sur le procès by RTNC and Digital Télévision, RTGA and Raga TV, Canal Kin TV	20-25 janvier	Couverture nationale et Ituri	Grand public
1 interview quotidienne donnée sur les 8 radios communautaires d'Ituri (soit 80	16-25 janvier	Ituri	Grand public

interventions sur le début du procès)			
1 point de presse avec les journalistes sur le début du procès (calendrier des audiences, mise en place de la collaboration avec les media, distribution des outils aux journalistes).	23 janvier	Bureau extérieur de Kinshasa	Medias congolais et internationaux (maximum 20).
1 point de presse avec les journalistes de Bunia sur le début du procès	25 janvier	Salle de réunion pères blancs ; Bunia.	Journalistes de Bunia (environ 15).
Interviews régulières pour les radios, télévisions et journaux	A partir du 19 janvier	Kinshasa. Couverture nationale	Grand public
Publication de l'interview du Greffier dans les journaux : <i>Le Potentiel, La Référence Plus, le Phare, Uhuru, L'Avenir et African News</i>	26 janvier	Kinshasa	Grand public

Pendant le Procès

Groupe d'activités N° 1: Rencontres de face à face avec les parties-prenantes

Activité	Date	Lieu	Objectif et Public ciblé
1 site de visionnage pour suivre le début du procès à la télé (si envoi du signal de la CPI aux TV).	1er jour du Procès (26 janvier)	Salle polyvalente de Bunia	Permettre aux journalistes et aux partenaires clés de suivre le début du procès
1 site de visionnage pour suivre le début du procès à la télé (si envoi du signal de la CPI aux TV).	1er jour du Procès (26 janvier)	Kinshasa Bureau extérieur	Permettre aux journalistes et partenaires clés de suivre le début du Procès. Max 20 participants
Discussion ouverte avec des enfants démobilisés	27 janvier	Bunia (salle des pères blancs)	Une quarantaine d'enfants démobilisés participeront à cette réunion, grâce à la collaboration avec les associations d'enfants démobilisés
4 grandes réunions d'information avec projection vidéo sur le début du procès	28, 29, 30 et 31 janvier	Salle polyvalente de Bunia	Expliquer aux leaders hema, lendu, giti et Associations des femmes le déroulement du procès et répondre aux différentes préoccupations. Au total : 400 personnes pour les 4 rencontres
Tournée de sensibilisation dans les grands centres d'Ituri pour informer le	02-05 février 05-12	Mahagi (salle de conférences de la procure)	Tenir des réunions d'informations avec les groupes cibles notamment, les clubs d'écoute, les ONG de droits

public sur le début et le déroulement du procès Lubanga	février	Aru, Ariwara (salle de fêtes lycée Adjalemi et siège des ONG Focdp pour Ariwara	de l'Homme, les leaders traditionnels et religieux, les enseignants et les autorités locales estimés à 2000 pers pour leur informer du début du procès et son déroulement et répondre aux attentes des populations
1 réunion d'information avec des groupes de femmes, avec projection de vidéos	TBD (2 ^{ème} semaine du Procès)	Kinshasa Salle du Cepas (sous réserve de disponibilité)	200 membres de groupes de femmes
1 réunion d'information avec les ONG, avec projection de vidéos	TBD (2 ^{ème} semaine du Procès)	Kinshasa Salle du Cepas (sous réserve de disponibilité)	100 membres de différentes ONG
1 réunion d'information avec projection vidéo à l'intention des communautés religieuses	TBD (2 ^{ème} semaine du Procès)	Kinshasa Salle du Cepas (sous réserve de disponibilité)	400 membres de diverses communautés religieuses
Tous les samedis de 10h à 12h30 tenue d'une journée d'information sur la synthèse hebdomadaire du procès au profit des chefs des quartiers, leaders religieux et ONG Radith	Durant tout le procès	Salle polyvalente de Bunia	Au cours de ces rencontres il sera question de donner le résumé des faits saillants de la semaine afin que les partenaires à leur tour les répercutent auprès de leurs bases respectives et récoltent en même temps les préoccupations
Discussion ouverte avec des enfants démobilisés	5 Mars (TBC)	Nyakunde	25 enfants démobilisés participeront à cette réunion, grâce à la collaboration avec les associations d'enfants démobilisés. Ces réunions avec des groupes d'anciens enfants soldats s'organiser de façon régulière au cours du Procès (détails à préciser ultérieurement).
2eme tournée d'information dans les villages d'Ituri déjà visités	Du 5 au 12 Mars	Bogoro, kasenyi, Tchomia, komanda, Marabo, Nyakunde, Mungwalu, ika Barriere et Mambassa	Expliquer les développements du procès aux populations. NB pour gagner du temps nous tiendrons des réunions grand public avec toutes les couches sociales c'est à dire ONG, chefs coutumiers, enseignants, cultivateurs, notables, femmes victimes etc. Ces réunions sont plus vivantes et interactives et drainent un grand nombre de participants.

			Des projections vidéo seront organisées également. Les lieux retenus sont les sièges des églises catholiques car implantées dans tous ces villages.
--	--	--	---

Groupe d'activités N° 2 : Interaction avec le grand public par l'intermédiaire des médias

Activité	Date	Lieu	Objectif et Public ciblé
Webstreaming de l'audience sur le site Web de la CPI	Durant toute l'audience	Site Web de la CPI Anglais: http://livestream.xs4all.nl/icc1.aspx Français: http://livestream.xs4all.nl/icc2.aspx	Grand public
Couverture spéciale du Procès par <i>Radio Okapi</i>	Début du procès	De La Haye à la RDC	Grand public
Chaque matin sur toutes les 8 radios locales, animer une tranche de 10 minutes dans le journal du procès. NB une nouvelle tranche d'animation créée pour la circonstance	Durant tout le procès	Ituri	L'émission sera animée au téléphone et en direct sur toutes les radios à partir de 6h30. Nous ferons les points sur l'état d'avancement des travaux du procès, les questions des auditeurs seront récoltées et les réponses interviendront demain dans l'autre tranche.
Interviews ponctuelles à diffuser sur <i>Radio Candip, Canal Révélation, Radio Colombe, Radio Océan, Radio Amkeni, Radio tempête du lac</i> et RTK et les principales stations de radio à Kinshasa	Durant tout le procès et selon besoin	Kinshasa	Grand public
Production de résumés d'audience vidéo à diffuser 3 fois chacun sur RTNC and Digital TV.	Chaque semaine	Diffusion et rediffusion nationale	Grand public
Production de résumés d'audience audio à diffuser via un réseau de 39 radios en RDC dont 11	Chaque semaine	Ituri et RDC	Grand public

en Ituri.			
Point de presse hebdomadaire avec les journalistes de Bunia.	1, 8, 15, 22 février	Salle des Peres blancs Bunia	Informers les journalistes sur le déroulement du procès et les derniers développements judiciaires à la cour 15 journalistes
Point de presse hebdomadaire (chaque vendredi) avec les journalistes sur le déroulement du procès	30 janvier 6 février 13 février 20 février 27 février	Bureau extérieur de Kinshasa	Informers les journalistes sur le déroulement du procès et les derniers développements judiciaires à la cour Max 20 journalistes
Participation dans 2 émissions de télévision (« Questions d'actualité ») sur le format projection de documentaire sur les enfants-soldats suivie d'une table-ronde de discussion sur RTNC.	Autour de mi-février	Kinshasa- Couverture nationale	Grand public
Installer 2 sites de lecture des communiqués de presse relatifs au procès Lubanga	Durant tout le procès	Premier site : Bureau de district Deuxième site : devant la tribune de Bunia. NB il s'agira de deux valves en bois sur lesquelles seront affichés régulièrement tous les communiqués de presse en rapport avec le procès et les gens passeront lire. Les endroits choisis sont les grands carrefours de Bunia	Répercuter l'information par voie de presse écrite au public non touché par les moyens audio visuels